



Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

SYNDICAT DU SUCRE DE LA REUNION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2018**



**commissaire
aux comptes**

SYNDICAT DU SUCRE DE LA REUNION

SYNDICAT PROFESSIONNEL

SIÈGE SOCIAL : LA BRETAGNE – 40 ROUTE GABRIEL MACE – 97492 SAINTE CLOTILDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2018

Messieurs les Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat du sucre de la Réunion relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider du syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 13 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes :


SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Guillaume ESPITALIER-NOËL



Bilan Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/03/2018	31/03/2017
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 087	9 522	565	3 087
Immobilisations financières	10 310		10 310	10 310
ACTIF IMMOBILISE	20 397	9 522	10 875	13 397
Matières premières, en cours				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	2 640		2 640	
Clients et comptes rattachés	215 575		215 575	253 758
Autres créances	14 093		14 093	2 396
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 546		16 546	72 196
Charges constatées d'avance	16 411		16 411	14 911
ACTIF CIRCULANT	265 266		265 266	343 261
TOTAL GENERAL	285 663	9 522	276 141	356 658

Bilan Passif

Exprimé en €

Rubriques	31/03/2018	31/03/2017
Capital social ou individuel		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves, dont achat d'œuvres d'artistes vivants		
Report à nouveau	49 361	49 361
Résultat de l'exercice		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	49 361	49 361
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 519	6 691
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	162 480	244 136
Autres dettes, dont comptes courants d'associés	56 781	56 469
Produits constatés d'avance		
DETTES	219 261	300 606
TOTAL GENERAL PASSIF	276 141	356 658

Compte de résultat

Exprimé en €

Rubriques	31/03/2018	31/03/2017
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits	1 054 748	1 022 242
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 054 748	1 022 242
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres charges extern crédit bail mobilier		
Autres charges extern crédit bail immobilier	810 493	747 241
Impôts, taxes et versements assimilés, dont CFE et CVAE	1 571	8 130
Rémunérations du personnel	185 646	194 364
Charges sociales	79 689	68 720
Dotations aux amortissements	2 522	2 522
Dotations aux provisions	828	1 268
Autres charges, dont provisions fiscales implantations étranger		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 080 749	1 022 246
RESULTAT D'EXPLOITATION	(26 001)	(3)
Produits financiers		
Produits exceptionnels	26 001	5
Charges financières		
Charges exceptionnelles		2
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE ou PERTE		

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes

Syndicat du Sucre de la Réunion

ANNEXES

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Exercice : 31 mars 2018

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concession, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les progiciels ou logiciels sont amortis sur la durée de leur utilisation.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés en mode linéaire, sur la base de la durée d'utilisation envisagée.

1.3 Immobilisations financières

La valeur brute des éléments financiers de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable des titres inscrits au bilan est inférieure à la quote-part correspondante des capitaux propres majorée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur nominale.

1.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée le cas échéant afin de tenir compte des difficultés de recouvrement.

1.5 Provisions pour risques et charges

Provisions risques et charges :

La société constitue des provisions dès lors qu'il existe une obligation à la clôture trouvant son origine dans des événements passés et dont l'extinction nécessite une sortie de ressource probable sans contrepartie.

Provisions pour retraite :

La société n'est redevable envers ses salariés d'aucune garantie de ressources complémentaires aux régimes de retraite par répartition servis par les organismes sociaux.

L'entreprise a procédé à un calcul de charge potentielle en retenant l'effectif en contrat à durée indéterminée présent au 31 mars 2018. Le principe de calcul retenu est celui de la méthode PBO (Projected Benefit Obligation) reprenant dans son principe, la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018
du commissaire aux comptes

2. INFORMATIONS SUR LE CICE

Le Syndicat du Sucre de la Réunion a bénéficié à compter du 1er janvier 2013 des dispositions du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Le montant du CICE au 31 mars 2018 s'élève à 14 K€ et est comptabilisé conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables en diminution des charges de personnel.

Le produit du CICE, est comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation.

Le CICE a été affecté au financement de l'amélioration de la compétitivité

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Dans le cadre du contrôle légal des comptes, les honoraires des commissaires aux comptes ont été comptabilisés pour la somme de 4 K€.

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes pour la

Immobilisations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Acquisition	Cession	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat., outillage	10 087			10 087
Installations générales, agencés divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	10 310			10 310
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	20 397			20 397

Amortissements

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage industriels				
Installations générales, agencements divers	7 001	2 522		9 522
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL	7 001	2 522		9 522

Comptes annuels approuvés au rapport
du commissaire aux comptes

Provisions et dépréciations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour pensions, obligations similaires Autres provisions pour risques et charges	6 691	828		7 519
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	6 691	828		7 519
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	6 691	828		7 519
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice		828		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Créances et dettes

Exprimé en €

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	300	300	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	215 575	215 575	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	14 093	14 093	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	16 411	16 411	
TOTAL GENERAL	246 380	246 380	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	162 480	162 480		
Personnel et comptes rattachés	20 382	20 382		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 408	22 408		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 756	1 756		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	12 235	12 235		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	219 261	219 261		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Variation des capitaux propres

Exprimé en €

	A NOUVEAU BALANCE	MVTs PERIMETRE	MOUVTS SUR LE CAPITAL			AFFECTAT. RESULTAT	DISTRIBUT. DE DIVIDENDES	VARIATIONS		SOLDE BALANCE
			Augmentation		Réduction			Augment.	Diminut.	
			Groupe	Tiers						
Capital	0								0	
Primes	0								0	
Ecart de réévaluation	0								0	
Réserve légale	0								0	
Réserves statutaires	0								0	
Réserves réglementées	0								0	
Autres réserves	0								0	
Report à nouveau	49 361								49 361	
Résultat N-1	0								0	
Subventions	0								0	
Provisions réglementées	0								0	
TOTAL	49 361	0	0	0	0	0	0	0	49 361	
Autres fonds propres									0	

CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	49 361
RESULTAT DE L'EXERCICE	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	49 361

Détail des autres produits

		31 mars 2018
Appel de cotisations Sucrère de la Réunion		738 324
Appel de cotisation Sucrière de Bois Rouge		316 424
Total		1 054 748

Charges constatées d'avance

		31 mars 2018
Groupama assurance	Avril à décembre 2018	419
LDC Conseil	Avril à juin 2018	3255
Qualitropic	Avril à décembre 2018	298
CNCCEF	Avril à décembre 2018	594
MEDEF	Avril à décembre 2018	675
Intermetra	Avril à décembre 2018	305
Club tourisme	Avril à décembre 2018	3750
TOTAL		16 411

Comptes annexes du rapport
du Commissaire aux comptes

Charges à payer

Exprimé en €	Montant	Tiers		Dettes sociales				Dettes fiscales					
		Hors groupe	Groupe	Congés	Primes	13ème mois	Autres	Rémunération	CVAE	TVA	TVS		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	3 776	3 776											
DETTES SOCIALES	28 888			20 914	2 056	5 222	607						
DETTES FISCALES	1 766											774	
TOTAL	34 420	3 776	0	20 914	2 056	5 222	607	0	0	0	774	0	0

Produits à recevoir

Exprimé en €	Produits à recevoir	Tiers		Etat		
		Hors groupe	Groupe	CICE	TVA	Autres
ACTIF						
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	204 477		204 477			
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	14 093			14 093		
TOTAL	218 570	0	204 477	14 093	0	0

Comptes annuels au rapport
du conseil d'administration
aux comptes

Ventilation de l'effectif moyen

	31 mars 2018
Ouvriers	0
Employés	0
Techniciens et agents de maîtrise	1
Cadres	3
Total	4

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Créditeurs divers

	31 mars 2018
Rémunération de mandat	12 235